

LA COMMUNE



lesjeunescausentcommune

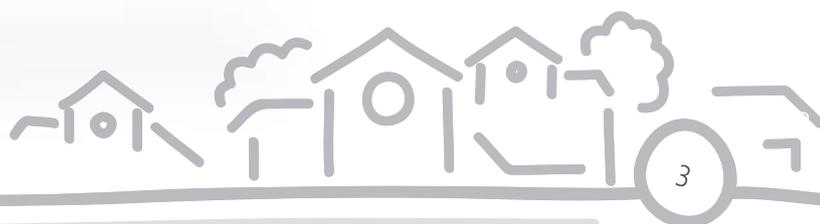
*Comment ça marche ?
Des outils pour rencontrer
les acteurs locaux*





SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES OJ, DES ACTEURS INCONTOURNABLES	5
Les organisations de jeunesse	5
Les OJ en quelques chiffres	5
Les OJ, une action à valoriser	6
Les OJ, un engagement de soutien	7
LES ACTEURS COMMUNAUX	9
Le pouvoir politique	9
Les autres OJ	9
La paroisse	9
Les associations locales	9
Les écoles	9
Le CPAS (Centre public d'action sociale)	10
Le centre culturel	10
Le centre de réfugiés	10
Les médias locaux	10
Les parents	10
LE POUVOIR POLITIQUE	11
Les organes communaux	11
– <i>Le conseil communal</i>	11
– <i>Le collège échevinal</i>	12
– <i>Le bourgmestre</i>	12
L'administration communale	13
– <i>Le secrétaire communal</i>	13
– <i>Le receveur communal</i>	13
– <i>La police communale</i>	13
Les organes parapublics	14
Les missions de la commune	15
Les commissions consultatives	16
– <i>Le Conseil consultatif local de la jeunesse</i>	16
– <i>La Commission communale de l'accueil</i>	16
DES PISTES D' ACTIONS	17
Se poser en véritable partenaire	17
Des idées...	17
Que peut offrir le pouvoir politique?	18
Comment préparer l'interaction avec sa commune?	21
CONCLUSION	22



INTRODUCTION

Ton quartier, ta commune, là où tu vis, où tu vas à l'école, où tu travailles, l'endroit où tu rencontres d'autres personnes. La commune est un lieu où se croisent un tas de projets et de personnes d'origine et d'aspirations différentes. En proposant des activités de qualité aux jeunes de la commune, en formant des CRACS (Citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires), les **organisations de jeunesse** dont tu fais partie sont des acteurs publics essentiels au cœur de cette communauté.

Dans ta commune, tout comme toi, il y a d'autres personnes qui font du bon boulot. Le centre culturel, la maison des jeunes, le CPAS, les autres organisations de jeunesse, la paroisse, l'école communale... Certains ont d'ailleurs des préoccupations et des objectifs proches de ceux de ton OJ. À côté de ces nombreux acteurs, il y a le pouvoir politique. Les conseillers communaux, les échevins et le bourgmestre sont élus tous les 6 ans par les citoyens pour gérer au mieux la commune. Cette année, ces élections se tiendront le 8 octobre.

Les autres groupes de jeunes, les autres associations et le pouvoir politique de la commune sont une source de coopération et de progrès plutôt que de concurrence. Créer des lieux pour échanger, partager ses expériences, c'est l'opportunité de s'ouvrir aux autres et de construire des choses ensemble. Cet échange permet un renforcement mutuel de chacun.

La campagne « Les jeunes causent commune » a pour objectifs d'une part de mettre en relation les organisations de jeunesse et les différents acteurs locaux. D'autre part, elle permet de faire connaître et de promouvoir les projets et les actions de partenariats mis en place au niveau local. Plusieurs outils sont mis en place dans le cadre de cette campagne.

- **Un cahier de revendications**, largement diffusé auprès des élus politiques locaux, qui aborde différents thèmes en lien avec le secteur de la jeunesse, son développement et ses préoccupations.
- **Cette brochure** qui présente le fonctionnement d'une commune, identifie les différents acteurs locaux et donne des idées pour les rencontrer.
- **Un site internet** <www.jeunesetcommune.be> qui reprend le contenu de la brochure et qui met également en évidence les actions et projets mis en place par les organisations de jeunesse dans le cadre de cette campagne.

Alors n'hésite pas ! Interpelle les autres acteurs de ta commune. Propose-leur des rencontres, des échanges. Construisez des projets communs et fais-les connaître via le site « Les jeunes causent commune ». Pose-toi en véritable partenaire. Ça vaut vraiment le coup de se rencontrer, de discuter et de créer des projets communs, de s'investir les uns pour les autres car ensemble, on est plus forts !



LES OJ, DES ACTEURS INCONTOURNABLES

Les organisations de jeunesse

En Communauté française, les organisations de jeunesse (OJ) regroupent plus de 300 000 jeunes autour d'activités bien diverses. Les plus connues du grand public sont les animations hebdomadaires et le grand camp d'été des mouvements de jeunesse tels que les Guides, les Patros, ou les Scouts. Mais à côté, bien d'autres jeunes ont choisi de vivre en citoyens au travers d'autres actions. Des projets locaux, des animations, un magazine on line, des formations pour délégués de classe, des voyages entre personnes valides et handicapées, des critiques littéraires, des manifestations, du volontariat en cliniques constituent quelques exemples d'activités que les OJ développent par et pour les jeunes.

À côté de l'école, de la famille ou encore du club de sport, les organisations de jeunesse ont un rôle essentiel d'éducation. En mettant en place une dynamique participative et active, les OJ constituent des lieux d'apprentissage de la vie en groupe. Par les actions qu'ils vivent au quotidien dans leur OJ, les jeunes vivent en CRACS: Citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Il y découvrent l'engagement volontaire et bénévole, la prise de responsabilités, la solidarité et l'ouverture à tous, la construction de projets et le développement d'un sens critique et d'une action responsable.

Les OJ en quelques chiffres...

- 82 organisations de jeunesse reconnues par la Communauté française. Cette reconnaissance est régie par un décret voté le 20 juin 1980 qui définit le concept « d'organisation de jeunesse » et fixe les conditions de leur reconnaissance et de l'octroi de subventions.
- Plus de 300 000 jeunes participent à des activités d'organisations de jeunesse en Communauté française. La vie en groupe, l'esprit d'équipe, la prise de responsabilité sont les moteurs de cette participation et transforment positivement ceux qui s'y essaient.
- 30 000 jeunes bénévoles et permanents proposent des animations, des méthodes, des projets, assurent le soutien logistique, élaborent des outils pédagogiques et des revues en lien avec ce qui se vit sur le terrain.
- 11 millions d'heures de bénévolat par an pour les mouvements de jeunesse.

OBJECTIFS

- Te situer dans la grande machine des organisations de jeunesse.
- Identifier les valeurs et enjeux mis en évidence par les organisations de jeunesse.



Les OJ, une action à valoriser

La proximité

L'action des OJ au plan local est primordiale car l'engagement de proximité est un levier pour une action globale et collective qui change la société en profondeur. Les animateurs assurent un rôle d'éducation important pour les enfants d'un quartier, d'un village ou d'une commune. Les jeunes consacrent du temps et de l'énergie pour construire ces projets, vivre des aventures et puis évaluer en donnant du sens à leur action. Les organisations de jeunesse jouent donc un rôle d'utilité publique au sein des communes. Celui-ci mérite d'être connu et reconnu!

La solidarité

Les jeunes vivent et développent quotidiennement la solidarité au sein des OJ. Par la rencontre et l'échange, par la vie en groupe et le partage, ils apprennent à accueillir et respecter l'autre dans sa différence. Ils forment ainsi ensemble un groupe solidaire, une véritable équipe, prête à s'engager pour construire un monde plus juste.

Parce que la solidarité se vit à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du groupe, les organisations de jeunesse associent souvent d'autres acteurs locaux à leurs actions ou collaborent à des initiatives d'autres associations. Elles contribuent ainsi à créer un lien social dans les communes et les quartiers (11.11.11, Îles de Paix, Place aux enfants, Arc-en-Ciel...).



Soutenir un projet ne s'improvise pas. Il faut s'informer, choisir et élaborer son action tous ensemble. Il faut donner vie à l'opération, du sens à son geste. Ainsi chacun apporte sa petite pierre à l'édifice d'un monde plus juste et solidaire.

L'ouverture à tous

Quelle que soit leur origine, les OJ vivent depuis longtemps dans une tradition d'ouverture à tous dans le respect de l'identité de chacun. Chacun y apporte son expérience, sa part de vie à partager. Les OJ sont des lieux où l'on grandit, où l'on apprend à dépasser les préjugés pour rencontrer l'autre dans le respect de sa différence.

La qualité

Chaque organisation de jeunesse dont les sections locales ou régionales organisent des centres de vacances, des plaines ou des camps, propose des formations à l'animation d'enfants. Ces formations donnent droit à un brevet d'animateur reconnu par la Communauté française en vertu du décret de 2001 sur les « Centres de vacances ».

L'organisation de formations vise à garantir la qualité et le « professionnalisme » de l'animation proposée. Outre ces formations, de nombreux lieux de rencontres sont également prévus : congrès, assemblées, tables rondes, rassemblements, réunions régionales... Des moments d'échanges pour s'informer et se former afin de contribuer au développement de l'organisation et de ses membres.

Les activités des organisations de jeunesse sont pensées et préparées en fonction d'un projet pédagogique, d'objectifs et de méthodes. Ces activités sont ensuite réalisées et évaluées avec et par les jeunes. Par ce travail de préparation et d'évaluation, les OJ affirment leur engagement de proposer aux jeunes des activités de qualité.

Les OJ, un engagement de soutien

Pour soutenir les jeunes sur le terrain, de nombreuses personnes travaillent quotidiennement. Ils organisent des rendez-vous, des formations, rédigent des revues et des publications, diffusent des invitations et des documents administratifs... Pour réaliser tout cela, il faut des locaux, du temps, du matériel... Mais qui finance ce travail ? Parfois les cotisations des membres, les dons mais aussi la Communauté française qui considère que l'action des organisations de jeunesse est d'utilité publique, au même titre que d'autres services collectifs. Pour obtenir ces subsides, ce sont ces mêmes personnes qui constituent des dossiers de reconnaissance, de justification des subsides, donnent leur avis sur les décrets existants ou à rédiger, rencontrent des responsables politiques ou administratifs pour leur faire prendre conscience du rôle joué par les OJ dans la société.

Pour effectuer ce travail, les fédérations et les OJ sont soutenues par d'autres structures. Parmi ces structures, on trouve les « confédérations » ou les « coordinations ». Celles-ci ont un rôle essentiel en termes du soutien et de relais des préoccupations des OJ au niveau politiques.



Le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)

Le CJC est une coordination d'organisations de jeunesse. Il en regroupe 15 dont l'action concerne plus de 100 000 jeunes par an. Celles-ci sont présentes dans toutes les régions de la Communauté française et touchent l'ensemble des catégories de population.

Le CJC se positionne comme relais politique des situations des jeunes. Il est présent au sein d'organes représentatifs tels que le Conseil de la jeunesse d'expression française ou la Commission consultative des organisations de jeunesse. De façon constante et particulièrement durant les périodes électorales, le CJC mène des campagnes et dépose des revendications pour sensibiliser les mandataires politiques aux réalités des OJ et informer les jeunes des enjeux politiques.

Le CJC produit également des outils utiles aux activités mêmes des OJ. Il mène des recherches, propose des formations à destination des cadres (travailleurs et bénévoles) et publie des revues, dossiers thématiques et analyses critiques de l'actualité.

Sont membres du CJC : les GCB (Guides Catholiques de Belgique), la FNP (Fédération Nationale des Patros), la FNPF (Fédération Nationale des Patros Féminins), Gratte, J&S (Jeunesse & Santé), la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), la JOCF (Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine), le CJD (Conseil Jeunesse et Développement), le CBTJ (les Gîtes d'Etape du Centre Belge du Tourisme des Jeunes), Volontariat Entraide & Amitié, Indications, les Jeunes CSC, JEC (Jeunes et Citoyens), le SIAJ (Service d'Information et d'Animation des Jeunes).



LES ACTEURS COMMUNAUX

Le pouvoir politique

Vous n'avez jamais interpellé votre commune parce que vous pensez qu'elle n'a rien à vous apporter ? En tant qu'élus, les mandataires politiques locaux se doivent pourtant d'être à votre écoute car vous développez avec votre groupe de jeunes des actions d'utilité publique. Vous êtes un acteur important de la vie de votre commune. Des outils sont à votre disposition, comme le Conseil consultatif local de la jeunesse. C'est une commission consultative où se rencontrent les jeunes et des représentants de la commune. Cette commission remet des avis concernant la politique de la jeunesse dans la commune.

OBJECTIFS

→ Identifier les partenaires potentiels d'une organisation de jeunesse au plan local.

Les autres OJ

Une rencontre avec d'autres organisations de jeunesse peut être très bénéfique pour ton groupe. Vous y rencontrerez d'autres jeunes qui vivent aussi des valeurs citoyennes parfois au travers d'autres activités. Et une alliance entre patronné(e)s, scouts et guides... Et pourquoi pas ? En fin de compte, même s'ils ont un projet pédagogique spécifique, ces mouvements poursuivent des objectifs similaires (épanouissement des jeunes...) avec des méthodes parfois similaires (vie en groupe, responsabilisation des jeunes autour de valeurs identiques (respect, solidarité, accueil...)).

La paroisse

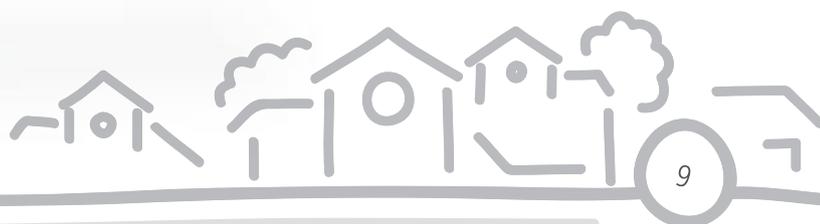
Pour les OJ de la mouvance chrétienne, la paroisse peut jouer un rôle important. La paroisse apparaît trop souvent comme un interlocuteur dépassé. Alors qu'il suffit souvent d'un petit pas pour découvrir en elle un partenaire enthousiaste.

Les associations locales

Les clubs sportifs, les associations culturelles, la maison ou le centre de jeunes et bien d'autres groupes sont actifs dans la commune. Ces associations ont souvent acquis une certaine expérience dans la vie associative locale. Tu y trouveras des personnes-ressources de choix pour vous aider et vous conseiller dans vos projets.

Les écoles

Les écoles de la commune sont des partenaires potentiels importants car ce sont les mêmes jeunes qui fréquentent ces écoles et qui sont susceptibles de s'intéresser aux activités de ton OJ, ou qui tout simplement y participent déjà. Ce sont des lieux où vous pourrez toucher directement les jeunes et faire connaître vos activités.



Le CPAS (Centre public d'action sociale)

Le CPAS est un organe du pouvoir politique communal. Il a pour mission principale l'aide sociale, matérielle, psychologique ou médicale aux individus qui en ont besoin. Il peut t'aider pour obtenir des renseignements utiles par exemple sur l'accueil et le soutien d'enfants de réfugiés ou de sans papier installés de la commune.

Le centre culturel

Le centre culturel propose des spectacles, des pièces de théâtre, des expositions ou tout autre activité culturelle ou artistique. Parfois, il peut également être le relais de manifestations sportives ou intellectuelles.

Par le décret du 28 juillet 1992, les centres culturels ont l'obligation de collaborer et travailler avec les associations voisines. Or, ces centres sont subsidiés par la Communauté française et parfois par la commune. Ils disposent donc d'un matériel important (scène, podium, matériel audiovisuel, éclairage). Ils peuvent vous être d'une grande aide au niveau matériel ou au niveau de la promotion de vos activités.

Le centre de réfugiés

Dans certaines communes, un centre accueille et abrite temporairement les personnes étrangères qui, ayant quitté leur patrie, ont demandé l'asile en Belgique. Certaines familles vivent dans ces centres depuis des mois voire des années. Qu'ils soient dans l'attente d'un retour dans leur pays ou d'une autorisation de séjourner en Belgique, les activités sont rares pour les enfants étrangers qui y vivent. Avec ton groupe de jeunes, vous pouvez leur permettre de s'évader un peu de ce quotidien.

Les médias locaux

Les médias locaux sont des interlocuteurs privilégiés pour vous faire connaître. Les radios associatives ainsi que la presse et la télévision locales peuvent relayer l'information de manière efficace car ces médias, très appréciés par les habitants de la commune, s'intéressent, de par leur nature, à relayer des informations proches des citoyens. Ce type de démarche peut s'avérer nécessaire pour faire connaître et reconnaître la qualité de vos activités.

Les parents

Les parents ne sont pas indifférents à ce qui se passe dans ton association : ils souhaitent le meilleur pour leur(s) enfant(s). Et même si certains parents « larguent » leur enfant à tes pieds, à l'inverse, d'autres resteraient bien à tes côtés pendant toute la durée des activités ! Des situations que tout animateur rencontre un jour. Comment réagir ? Pourquoi ne pas tout mettre en œuvre pour les conscientiser et faire de ces parents des partenaires ?



LE POUVOIR POLITIQUE

Les organes communaux

Le conseil communal

- Composition** – Les conseillers communaux.
– Le président du CPAS.
- Mode de nomination** Les conseillers sont élus au suffrage universel pour six ans par la population.
- Fonction** Pouvoir législatif communal (= parlement de la commune).
- Compétences** – Légifère sur tout ce qui relève de l'intérêt communal (fixe le montant des taxes et impôts, décide du budget et de ses répartitions, nomme le personnel communal, gère le patrimoine communal, contrôle la gestion du CPAS ou des fabriques d'églises...) en veillant à ne pas s'opposer aux niveaux politiques supérieurs (provinces, régions, État fédéral...).
- Élit en son sein les échevins et le bourgmestre.
– Élit le président du CPAS.
- Mode décisionnel** Le conseil vote des règlements ou arrêtés à la majorité absolue des voix.
- Séances** – Se réunit autant de fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions (minimum 10 fois par an).
– Publiques (sauf si huis clos prononcé).
– Convocation et compte-rendu mis à disposition des citoyens.

OBJECTIFS

- Informer sur le fonctionnement de la commune et de ses différentes composantes.
- Être capable d'interagir avec les instances communales par la connaissance de leur fonctionnement global.

Les séances publiques du conseil communal

Voilà bien un lieu où tu as ta place surtout lorsqu'il y a un point lié à la politique de jeunesse. Une petite présence ne pourra qu'être bénéfique à ton groupe de jeunes.



Le collège échevinal

Composition Les échevins, le bourgmestre, le président du CPAS.

Mode de nomination Les échevins sont élus pour six ans au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages par les conseillers communaux*.

Fonction Pouvoir exécutif communal (= gouvernement de la commune). Il assure l'administration et la gestion journalière de la commune en exécutant les décisions du conseil communal.

Compétences

- Publie et exécute les décisions communales, administre les établissements communaux, dirige les travaux, surveille les agents communaux, gère les revenus et prépare les budgets...
- Exécute les lois, décrets, règlements et arrêtés des autorités supérieures, délivre les permis de bâtir et lotir, tient les registres de l'état civil, assure la police...

Mode décisionnel Les décisions du collège sont prises à la majorité des voix.

Séances

- Se réunit autant de fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions.
- À huis clos.

* Pour les communes à facilité, il y a une élection directe des échevins par la population.

Le bourgmestre

Mode de nomination

- En Wallonie, après la formation de la majorité (alliance de différents partis pour obtenir la majorité au sein du conseil), la liste de la majorité ayant reçu le plus de voix aux élections présentera au poste de bourgmestre son candidat qui aura obtenu le plus de voix de préférence.
- À Bruxelles, le candidat au poste de bourgmestre doit recueillir une double majorité pour être élu. D'une part, la majorité des élus de sa liste de parti et d'autre part la majorité des nouveaux élus au conseil communal (l'ensemble des conseillers communaux).

Fonction Chef de la commune, chef de la police et représentant du pouvoir central (État).

Compétences

- Préside le Conseil et le Collège, signe les actes de la commune, dirige la maison communale et prend éventuellement en charge une ou plusieurs attributions échevinales.
- Exécute les décisions venant des autorités supérieures (Région, Communauté...).
- Coordonne les services de police communaux.

En cas d'absence à une réunion, c'est le premier échevin qui le représente ou une personne qu'il aura déléguée.



L'administration communale

Pour gérer toutes les affaires de la commune, le conseil communal s'entoure de personnel.

Le secrétaire communal

Compétences

- Assiste aux réunions du conseil et du collège.
- Rédige les comptes-rendus des séances.
- Prépare les dossiers qui doivent être examinés.
- Dirige et coordonne les services communaux (chef du personnel).

Le receveur communal

Compétences

Encaisse les recettes de la commune et engage les dépenses prévues par le budget communal.

La police communale

Compétences

- Police administrative : par un travail préventif, elle a pour but de maintenir l'ordre public et d'empêcher la criminalité par la surveillance, le contrôle et des patrouilles dissuasives.
- Police judiciaire : par un travail répressif, elle recherche les délits et identifie leurs auteurs.



Les organes parapublics

Une commune ne centralise pas toutes ses activités entre les mains de sa seule administration. Elle est amenée à déléguer bon nombre de ses missions à d'autres organismes et associations d'intérêt public. Ces dernières fonctionnent en autonomie, avec une organisation propre, mais doivent rendre des comptes à la commune. Quant aux missions de ces organisations, elles touchent plusieurs secteurs tels que le social, la culture, l'économie, le sport...

Le CPAS (Centre public d'action sociale) a pour mission principale l'aide sociale, matérielle, psychologique ou médicale aux individus qui en ont besoin. Les membres du CPAS sont désignés par le conseil communal. Le président du CPAS siège au conseil et au collège communal pour renforcer les synergies entre la commune et le CPAS.

L'ALE (Agence locale pour l'emploi) a pour mission globale de remettre les personnes inoccupées dans le circuit du travail par des travaux occasionnels, ainsi que l'activation d'allocation de chômage.

Le centre culturel est subsidié par la commune et par la Communauté française. Il a pour mission la coordination des activités culturelles en général, l'aide aux associations, la promotion et l'organisation de spectacles, les actions sociales au sens large.



Les missions de la commune

La commune intervient directement dans ta vie quotidienne. Son action vise à aménager la « cité », à poser un cadre de vie pour un bien-être collectif, en respectant les attentes et les besoins de tous les citoyens. Les compétences communales sont donc multiples et diversifiées.

Aménager et gérer le territoire, l'urbanisme et le patrimoine communal

La commune gère le patrimoine communal (bâtiments et infrastructures publiques). Si vous devez faire construire ou rénover votre local, c'est à la commune qu'il faut s'adresser.

La politique sociale et de l'emploi

Chaque commune dispose d'un centre public d'action sociale (CPAS) qui aide et fournit un revenu minimum aux personnes en difficulté. Concernant l'emploi, la commune doit obligatoirement créer une agence locale pour l'emploi (ALE) pour aider les chômeurs.

La sécurité et la tranquillité

La police communale est garante de l'ordre sur la voie publique. Elle est chargée d'assurer la tranquillité et la sécurité des citoyens.

L'environnement

La commune assure l'entretien et l'accès aux espaces verts (parcs, bois et rivières), le ramassage, le tri des déchets et tout autre aspect lié à l'environnement. Certaines communes bénéficient d'un éco-conseiller. C'est une personne spécialisée qui a pour fonction d'analyser l'environnement, d'informer la population...

La politique scolaire

La commune organise et entretient au moins une école primaire communale.

La politique culturelle

La politique culturelle touche à tout ce qui a trait aux organisations de jeunesse, à l'éducation permanente, à l'animation culturelle, aux institutions philosophiques, religieuses et culturelles, aux arts, aux lettres, au théâtre, à la musique...

En ce qui concerne la culture et la jeunesse, la commune n'a pas d'obligation. Elle est libre d'action. Concrètement, la commune peut organiser selon ses moyens une bibliothèque, un musée public, une maison de jeunes, une plaine de sports et encourager les loisirs par les centres culturels, les groupements associatifs dont ton groupe de jeunes par exemple.



Les commissions consultatives

Les élus communaux doivent être à l'écoute des citoyens le plus souvent possible. Pour recueillir leur avis, le pouvoir politique peut organiser différents types de consultation de la population. L'une d'elle consiste à créer des organes consultatifs, aussi appelés commissions consultatives. Les communes bénéficient d'ailleurs de subventions pour mettre en place ces commissions.

Les commissions sont des lieux de sensibilisation des jeunes au débat démocratique et de formation à la citoyenneté. La mise en place d'un conseil consultatif local de la jeunesse ou d'une commission communale de l'accueil permet aux jeunes de participer à la vie sociale et d'être entendus par les pouvoirs publics et de formuler des propositions. Il permet aux adultes d'écouter les propositions des jeunes et de mieux connaître leurs souhaits. Faire partie du CCLJ ou de la CCA, c'est pouvoir donner son avis et influencer les politiques qui te concernent directement, c'est pouvoir faire connaître et reconnaître ton organisation de jeunesse pour ses actions.

Le conseil consultatif local de la jeunesse (CCLJ)

Parmi ces commissions consultatives, le conseil consultatif local de la jeunesse regroupe le plus souvent des jeunes (des représentants des organisations et associations de la commune, des délégués de classe ou des jeunes que la démarche intéresse) et des représentants de la commune et du pouvoir politique.

Les principales missions de ce conseil sont de représenter la jeunesse de la commune auprès des autorités communales et de donner des avis sur les questions qui concernent la jeunesse et les initiatives prises par la commune dans ce domaine.

La commission communale de l'accueil (CCA)

Cette commission est chargée de remettre des avis sur la politique d'accueil extra-scolaire dans la commune, c'est-à-dire sur les lieux et les méthodes d'accueil des jeunes en dehors de l'école.

C'est un organe de coordination, de concertation et de consultation qui regroupe notamment des représentants du pouvoir politique, des écoles, des associations de parents et des divers acteurs qui accueillent des jeunes sur le territoire de la commune (mouvements et organisations de jeunesse, bibliothèques, clubs sportifs, centres de jeunes...).

La commission communale de l'accueil présente un programme de coordination locale pour l'enfance (CLE). C'est un programme d'accueil des enfants et des jeunes qui est coordonné et concerté entre les différents membres de la commission.



DES PISTES D' ACTIONS

Se poser en véritable partenaire

Les autres acteurs communaux sont une source de coopération et de progrès. Créer des lieux pour échanger, partager ses expériences, c'est l'opportunité de s'ouvrir aux autres groupes et de construire des choses ensemble. Cet échange permet un renforcement mutuel de chaque groupe car ensemble on est plus forts.

Attention! Il faut éviter de se mettre en position de simple demandeur. Que du contraire, il faut pouvoir montrer des signes d'intérêt réciproque. Il faut prendre le temps de participer à des projets initiés par les acteurs locaux et pour lesquels on vous a éventuellement demandé une collaboration.

La rencontre et l'échange renforcent chaque partenaire. Par la création de liens avec son environnement, par la construction de projets et de partenariats, les jeunes agissent en citoyens, véritables acteurs quotidiens de la démocratie.

Des idées...

Pédagogiques et/ou ludiques

- Proposer à votre commune d'organiser une activité « citoyenne » : des journées à thème sur l'environnement, la citoyenneté, ... un après-midi chez les pompiers, à la police, avec la protection civile, ...
- Organiser une journée inter-mouvements ou inter-sections.
- Participer à la journée « Place aux enfants » durant laquelle les enfants sont invités à aller à la rencontre d'une des facettes de leur commune.
- Organiser un jeu de rôle sur le fonctionnement d'une séance communale.

D'information et de communication

- Présenter votre agenda et faire la promotion de vos grandes activités via les revues ou les moyens de communication de vos partenaires.
- Se faire connaître et reconnaître au travers de diverses actions : stands lors de festivités, journées de sensibilisation, manifestations, conférences de presse, dossiers de revendications...
- Organiser une exposition sur les OJ, avec les enfants et les jeunes.
- Se coordonner dans le cadre d'une action caritative (répartition du territoire, communication cohérente vis-à-vis des habitants...).

OBJECTIFS

- Aider à préparer les échanges avec les acteurs communaux, à construire son discours et à réfléchir au pourquoi et au comment de telles initiatives.
- Inspirer l'animation sur le terrain par des exemples concrets directement applicables.
- Donner des pistes pour se faire connaître dans sa commune.



Politiques

- Défendre une position commune solide en matière de politique de la jeunesse auprès des instances communales et viser une reconnaissance et un soutien structurel aux OJ par le pouvoir public local (revendiquer des aides matérielles et financières pour vos jeunes).
- Siéger au Conseil consultatif local de la jeunesse ou de la Commission communale de l'accueil.
- Être attentif aux programmes des partis politiques et de la majorité en place au conseil communal.
- Être présent lors d'actions de sensibilisation telles que « ville propre », « ville fleurie »...

Toutes ces démarches et pistes d'actions sont des actes de citoyenneté par la participation active des jeunes, l'action et la réflexion sur le long terme, la dynamique de groupe, l'adhésion et le souhait de tenir compte de tous.

Par tous ces gestes, les jeunes sont acteurs et bâtisseurs de la démocratie. Ils vivent en CRACS : citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Que peut offrir le pouvoir politique ?

Parmi les différents acteurs communaux, le pouvoir politique est un partenaire potentiel essentiel. Compétent en matière de politique de jeunesse, il peut vous rendre de nombreux services en échange de votre collaboration au cours de l'une ou l'autre activité qu'il organise.

Promouvoir vos activités

- Permettre aux animateurs de présenter dans les écoles communales ce qu'ils font dans leurs OJ et d'inviter les jeunes à se joindre aux activités.
- Prévoir une place dans le bulletin communal pour l'agenda de vos activités et la promotion de vos événements (souper, fête du groupe...).
- Réserver un espace sur le site internet de la commune ou un lien vers votre propre site web.

Fournir une aide matérielle

- Prêter du matériel (tentes, tables, matériel audiovisuel...).
- Fournir des timbres et des enveloppes pour le courrier, des rames de papier pour la revue ou le journal du groupe.
- Donner accès à la photocopieuse pour reproduire les invitations à la fête annuelle.
- Disposer de sacs poubelles et un container à proximité des locaux du groupe.
- Donner accès au matériel didactique.
- Prêter des casques pour les sorties « vélo ».

Garantir l'accès à un local

- Remettre en état le local du groupe, renouveler le contrat de bail ou chercher un nouveau local.
- Mettre à disposition une « maison des associations » ou « maison de la citoyenneté » pour accueillir les associations en manque de locaux.
- Accorder un prêt sans intérêt pour la construction ou la rénovation de locaux.
- Prendre en charge les taxes d'immondice ou la facture d'électricité, la rénovation de certaines pièces.

Favoriser l'accès aux infrastructures publiques

- Mettre à disposition la salle paroissiale ou communale ou un endroit dans une école pour un souper, une grande fête, une rencontre avec les parents, un spectacle, une réunion entre animateurs...
- Garantir un accès avantageux (réductions) à la piscine, à la plaine de jeux, à la salle de sport, à la ludothèque ou la bibliothèque.

Garantir l'accès à des espaces verts

- Assurer la qualité, la propreté et la sécurité des espaces verts.
- Rembourser tout ou en partie les trajets (bus, métro) des groupes de ville qui ont fait le choix de vivre leurs activités à l'écart de la ville, dans les campagnes.

Pour obtenir des informations sur l'accès aux espaces publics, le ramassage et le tri des déchets ou encore pour les activités dans les espaces verts (parcs, bois, rivières), contactez votre commune. Au besoin, elle vous renverra vers l'agent des eaux et forêts ou l'éco-conseiller.



Donner un coup de pouce ponctuel

- Fournir un soutien administratif pour rédiger un dossier (de subsides, de demande de matériel).
- Organiser un dépannage de dernière minute.
- Donner des idées pour trouver un endroit de camp à l'étranger car la commune est jumelée avec telle ville italienne ou française...
- Appuyer votre demande auprès d'une autre institution.

Fournir une aide financière

- Pour la formation des animateurs,
- pour les frais de fonctionnement,
- pour organiser un événement spécial,
- pour rénover les locaux,
- pour l'anniversaire du mouvement ou du groupe,
- pour une action de solidarité,
- en fonction du nombre d'animés.

Le secteur jeunesse, souvent lié au domaine culturel et/ou du sport et des loisirs, est la plupart du temps celui qui reçoit le moins de subsides de la commune. Dans certains cas, il n'existe même pas de budget spécifique pour le financer... Et quand il en existe un, quel est-il? À qui s'adresse-t-il? Quels sont les critères de répartition de ce subside? Autant de questions qu'il faut se poser avant de demander un subside, tout en étant conscient que, pour l'obtenir, il vous faudra très probablement rendre un dossier contenant un rapport d'activités, et laisser un droit de regard sur votre comptabilité!

Aider au transport du matériel et des enfants

Disposer du camion pour transporter le matériel et du bus ou du car pour le transport des enfants afin de se rendre au camp, à la piscine, à la patinoire, à une exposition...



Comment préparer l'interaction avec sa commune ?

En créant des contacts dans sa commune avec le pouvoir politique et les différents acteurs locaux, il faudra viser deux objectifs : d'une part, la reconnaissance de ton OJ dans son rôle d'utilité publique, pour ce qu'elle est et ce qu'elle fait et, d'autre part, le soutien structurel, le côté plutôt matériel.

La construction de relations avec les autres acteurs communaux nécessite que l'on y consacre du temps. Le temps de préparation et de rencontre peut être structuré de la manière suivante.

- 1. Travailler cette question au sein de ton groupe.** Avant tout, il faut faire le point sur les relations extérieures que le groupe développe vis-à-vis de son environnement. Avec qui ? Pour faire quoi ? Avec quels résultats ? Sur la base de ces constats, il faut alors définir les objectifs, les avantages et les inconvénients de soigner ces relations extérieures.
- 2. Rencontrer les partenaires.** Pour cela, il faut savoir qui ils sont, ce qu'ils font, quels sont leurs objectifs. Vous pouvez vous renseigner auprès de la commune (l'administration communale ou l'échevin de la jeunesse), votre fédération ou le CJC (Conseil de la jeunesse catholique) ou tout simplement auprès des responsables de ces groupes locaux. Envoyez un petit courrier d'invitation à chaque partenaire reprenant l'idée du projet. Certains viendront, d'autres non ! Ne vous découragez pas, que du contraire, continuez à envoyer les invitations et les rapports aux absents. Le monde ne s'est pas fait en un jour...
- 3. Définir un objectif commun,** un projet (en tenant compte des réalités de chacun) et un mode de fonctionnement (fréquence des rencontres, nombre de délégués à envoyer à la réunion, partage des frais, distribution des fonctions...). Évidemment, tout cela prend du temps. Ça ne se met pas en place du jour au lendemain. Quelques semaines à plusieurs mois sont nécessaires pour mettre en route une telle dynamique.
- 4. Construire un dossier solide.** Pour vous obliger à structurer votre pensée et à laisser une trace écrite de votre action, élaborer un dossier pour poser le cadre des discussions et pour réfléchir à une argumentation soignée.

Que doit contenir ce dossier ?

- Une présentation des raisons de la démarche.
- Une présentation des auteurs du document.
- Une présentation de votre projet pédagogique, de vos modes d'action concrets.
- Un bilan des contacts, des soutiens et de la reconnaissance de la part de la commune.
- La formulation de demandes et de propositions en vue de meilleures relations.
- Une invitation à rencontrer les élus communaux.
- Une série de documents en annexe pour mieux comprendre votre action locale.
- Un listing d'adresses pour d'éventuels contacts ultérieurs.



CONCLUSION

Par la diversité de leurs actions et de leurs publics, par les valeurs qu'elles développent, les organisations de jeunesse constituent des acteurs essentiels dans la commune.

Ceux qui en font partie pensent, préparent, réalisent et évaluent leurs activités et leurs projets dans la perspective de l'ouverture à l'autre, de la solidarité et de l'éveil au sens critique et responsable. Ces jeunes se forment pour donner toujours plus de sens et de qualité à leurs actions. Ils s'engagent bénévolement pour d'autres jeunes. Pour tout cela, les organisations de jeunesse doivent être connues, reconnues et soutenues.

En tant que jeune d'une OJ, tu as ton mot à dire sur toutes les politiques qui concernent les jeunes. Les commissions consultatives sont des espaces d'échange importants pour faire connaître ton groupe et ses besoins.

En tant que jeune d'une OJ, tu es un partenaire de premier choix pour les autres acteurs communaux. N'hésite pas à interpeller le centre culturel, la maison des jeunes, la paroisse ou les mandataires politiques car ensemble vous pouvez construire de très belles choses.

Vas-y! Noue des contacts, investis-toi pour l'avenir de ton groupe et celui de ta commune. Sois à l'image des organisations de jeunesse dont tu fais partie : ouverte et solidaire.



Éditeur responsable

Brice Many – 43, rue de la Charité – 1210 Bruxelles

Réalisation

Mathieu Brogniet

Graphisme

Média Animation





lesjeunescausentcommune

Cette brochure a été réalisée par le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC) en collaboration avec ses organisations membres. Ce document s'inscrit dans le cadre de la campagne « Les jeunes causent commune » et est accompagné du cahier de revendications des organisations de jeunesse membres du CJC. Ce cahier a été diffusé largement auprès des partis politiques et des mandataires locaux.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations ainsi que d'autres documents et des tas d'idées de projets locaux sur le site <www.jeunesetcommune.be>.

Vous aussi, faites connaître vos actions et vos projets en écrivant à <info@jeunesetcommune.be>.



Conseil de la Jeunesse Catholique
43, rue de la Charité – 1210 Bruxelles
Téléphone 022303283 – Fax 022306811
www.cjc.be · cjc@cjc.be